COMMUNIQUÉ CONJOINT

Agnico Eagle lance une offre amicale entièrement en espèces en vue d'acquérir Minière O3

- *Offre entièrement en espèces de 1,67 $ par action représentant une prime de 58 % par rapport au cours de clôture de l'action de Minière O3 le 11 décembre 2024.*
- *Offre recommandée à l'unanimité par le Conseil d'administration et le Comité spécial de Minière O3 et soutenue par des actionnaires représentant 39 % des actions en circulation de Minière O3.*
- *Les actionnaires de O3 doivent déposer leurs actions au plus tard à 23 h 59 (HE) le 23 janvier 2025 pour profiter de l'offre avantageuse.*

(Toutes les sommes sont exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire.)

TORONTO – Le 19 décembre 2024 – Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE : AEM, TSX : AEM) (« **Agnico Eagle** ») et **O3 Mining Inc.** (**TSXV : OIII, OTCQX : OIIIF**) (« **Minière O3** ») ont le plaisir d'annoncer conjointement qu'Agnico Eagle, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, a lancé son offre visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Minière O3 (les « **Actions ordinaires** ») dont Agnico Eagle n'est pas déjà propriétaire, directement ou indirectement, pour la somme en espèces de 1,67 $ par Action ordinaire dans le cadre d'une offre publique d'achat amicale soutenue par le conseil d'administration de Minière O3 (l'« **Offre** »), en transmettant l'Offre et la note d'information relative à l'Offre aux actionnaires de Minière O3. La circulaire des administrateurs de Minière O3 a été transmise aux actionnaires de Minière O3 en même temps que l'Offre et la note d'information relative à l'Offre d'Agnico Eagle.

Le conseil d'administration de Minière O3 recommande à l'unanimité aux actionnaires de Minière O3 de déposer leurs Actions ordinaires en réponse à l'Offre. Tous les administrateurs et les dirigeants de Minière O3, ainsi que Gold Fields Limited (par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive), plus important actionnaire de Minière O3, Extract Advisors LLC et certains fonds gérés par Franklin Templeton, qui comptent au total pour environ 39 % des Actions ordinaires émises et en circulation, ont conclu avec Agnico Eagle des conventions de dépôt aux termes desquelles ils ont convenu, notamment, de déposer leurs Actions ordinaires en réponse à l'Offre.

Pour obtenir la description détaillée de l'Offre, se reporter au communiqué conjoint publié par Minière O3 et Agnico Eagle le 12 décembre 2024, que l'on peut consulter au https://www.agnicoeagle.com/French/relations-avec-les-investisseurs/communiques-de-presse-et-evenements/communiques-de-presse/communiques-de-presse-details/2024/Agnico-Eagle-se-porte-acqureur-de-O3-Mining-dans-le-cadre-dune-opration-amicale/default.aspx.

Les modalités de l'Offre sont énoncées dans la note d'information relative à l'Offre d'Agnico Eagle et dans la circulaire des administrateurs correspondante de Minière O3, que l'on peut consulter sur le site Web de SEDAR+ (www.sedarplus.ca) sous le profil d'émetteur de Minière O3 et sur les sites Web d'entreprise respectifs de Minière O3 et d'Agnico Eagle.

Période de validité

PROOF

L'Offre est valide pour une durée limitée seulement, et les actionnaires de Minière O3 sont invités à s'en prévaloir dès maintenant. L'Offre peut être acceptée jusqu'à 23 h 59 (HE) le 23 janvier 2025 (l'« **Heure d'expiration** »).

Les actionnaires de Minière O3 qui souhaitent accepter l'Offre et dont les Actions ordinaires sont détenues par l'entremise d'un courtier, d'une banque ou d'un autre intermédiaire doivent communiquer sans délai avec celui-ci pour obtenir de l'aide à cet égard. Il est possible que les intermédiaires aient fixé pour les dépôts des heures limites qui tombent avant l'Heure d'expiration.

Comment déposer vos actions; grève postale

Seuls les actionnaires de Minière O3 qui déposent leurs Actions ordinaires recevront la contrepartie en espèces de 1,67 $ par Action ordinaire. Pour obtenir plus de renseignements au sujet du dépôt de vos Actions ordinaires, veuillez communiquer avec Laurel Hill Advisory Group à assistance@laurelhill.com.

Type d'actionnaire :	**Pour le dépôt de vos Actions ordinaires en réponse à l'Offre d'Agnico Eagle**
Actionnaire véritable La plupart des actionnaires de Minière O3 sont des actionnaires véritables. Cela signifie que vos Actions ordinaires sont détenues par l'entremise d'un courtier, d'une banque ou d'un autre intermédiaire financier, et que vous n'avez pas de certificat d'actions ou d'avis d'inscription directe.	Communiquez avec votre banque ou avec votre courtier sans tarder et donnez-lui l'instruction de déposer vos Actions ordinaires en réponse à l'Offre.
Actionnaire inscrit Vous êtes un actionnaire inscrit si vous détenez vos Actions ordinaires directement et si vous avez un certificat d'actions ou un avis d'inscription directe.	Communiquez avec Laurel Hill Advisory Group : Téléphone : 1-877-452-7184 Courriel : assistance@laurelhill.com

Étant donné la perturbation du service postal qui risque de découler de **la grève des employés de Postes Canada**, les actionnaires sont priés de se tenir informés au sujet de l'Offre en visitant le site Web suivant : https://www.agnicoeagle.com/French/Offre-pour-O3-Mining/default.aspx. On demande également aux actionnaires de ne pas mettre de Lettre d'envoi ou de certificat d'actions à la poste pour le moment. Les actionnaires sont plutôt priés de communiquer avec Laurel Hill Advisory Group.

Communiqué relatif au délai de dépôt

Le présent communiqué est un « communiqué relatif au délai de dépôt » pour l'application de la *Norme multilatérale 62-104 – Offres publiques d'achat et de rachat* (le *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat* au Québec). Minière O3 confirme que le délai initial de dépôt de l'Offre est de 35 jours commençant le 19 décembre 2024, date de l'Offre, et se terminant à 23 h 59 (HE) le 23 janvier 2025.

Conseillers

Edgehill Advisory Ltd. est le conseiller financier d'Agnico Eagle et Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L.,s.r.l., son conseiller juridique.

PROJET

Maxit Capital LP est le conseiller financier de Minière O3 et Bennett Jones LLP, son conseiller juridique. Fort Capital Partners est le conseiller financier du Comité spécial et Cassels Brock & Blackwell LLP, son conseiller juridique.

Le Dépositaire et agent d'information pour l'Offre est Laurel Hill Advisory Group. Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide concernant le dépôt de vos Actions ordinaires en réponse à l'Offre, veuillez communiquer avec Laurel Hill Advisory Group par téléphone au 1-877-452-7187 ou par courriel à assistance@laurelhill.com.

À propos de O3 Mining Inc.

Minière O3 Inc. est une société d'exploration aurifère et un développeur minier actif dans la province de Québec, au Canada, sur des terrains adjacents à la mine Canadian Malartic d'Agnico Eagle. Minière O3 est la propriétaire exclusive de tous ses terrains (128 680 hectares) situés au Québec. Son principal actif est le projet Marban Alliance, situé au Québec, que Minière O3 a fait progresser au cours des cinq dernières années jusqu'à sa prochaine étape de développement, dans la perspective que le projet procure des avantages à long terme aux parties prenantes.

Pour obtenir plus de renseignements sur Minière O3, veuillez communiquer avec :

José Vizquerra | Chef de la direction, président et administrateur, info@o3mining.com
Alex Rodriguez | Vice-président, Développement corporatif, arodriguez@o3mining.com
Numéro sans frais : +1-833-979-3516

À propos de Mines Agnico Eagle Limitée

Agnico Eagle est une grande société d'exploitation aurifère établie et dirigée au Canada, en plus d'être le troisième producteur d'or en importance à l'échelle mondiale, qui produit des métaux précieux à partir d'exploitations situées au Canada, en l'Australie, en Finlande et au Mexique. Elle dispose d'une filière de projets d'exploration et de mise en valeur de grande qualité dans ces pays, ainsi qu'aux États-Unis. Agnico Eagle est un partenaire de choix au sein de l'industrie minière et est reconnue mondialement comme chef de file pour ses pratiques exemplaires sur les plans environnemental, social et de la gouvernance. Fondée en 1957, Agnico Eagle a continuellement généré de la valeur pour ses actionnaires, déclarant un dividende en espèces chaque année depuis 1983.

Pour obtenir plus de renseignements sur Agnico Eagle, veuillez communiquer avec :

Service des relations avec les investisseurs, par courriel à investor.relations@agnico.eagle.com ou par téléphone au 416-947-1212.

Mise en garde concernant l'information prospective

Le présent communiqué contient de l'« information prospective », au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable, qui est fondée sur les attentes, les estimations, les projections et les interprétations en date du présent communiqué concernant des événements futurs. L'information et les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations de la direction de Minière O3 et d'Agnico Eagle, qui valent à la date de leur formulation, et comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, connus et inconnus, qui pourraient entraîner un écart important entre la performance, les réalisations ou les résultats réels et la performance, les réalisations ou les résultats futurs mentionnés de façon explicite ou implicite dans cette

PROJET

information ou ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué portent notamment sur l'Offre, y compris la date prévue de son expiration, le déroulement, le financement, la réalisation, le règlement, les résultats et les effets de l'Offre ainsi que sur les autres avantages à tirer de l'opération; la prochaine étape de développement prévue du projet Marban Alliance; et la perspective que le projet Marban Alliance procure des avantages à long terme aux parties prenantes. Les hypothèses ou facteurs d'importance sur lesquels repose l'information prospective formulée dans les présentes comprennent, sans limitation, les attentes et les perceptions d'Agnico Eagle et de Minière O3 voulant que l'Offre sera présentée conformément à la convention de soutien intervenue en date du 12 décembre 2024 entre Agnico Eagle et Minière O3 et sera menée à terme, que toutes les approbations et tous les consentements des organismes de réglementation requis seront obtenus et que toutes les autres conditions de la réalisation de l'opération seront remplies ou auront fait l'objet d'une renonciation, ainsi que la capacité d'atteindre les objectifs, notamment l'intégration de la propriété Marban Alliance à l'ensemble des terrains de Canadian Malartic et la capacité de réaliser les synergies qui en découlent. Agnico Eagle et Minière O3 soulignent que la liste précitée d'hypothèses et de facteurs d'importance n'est pas exhaustive. Bien que l'information prospective figurant dans le présent communiqué soit fondée sur des attentes et des hypothèses qu'Agnico Eagle et Minière O3 estiment, ou estimaient alors, raisonnables, rien ne garantit que les résultats réels seront conformes à cette information prospective, car d'autres facteurs pourraient avoir pour conséquence que les résultats ne soient pas ceux prévus, estimés ou voulus, et ni Minière O3, ni Agnico Eagle ni aucune autre personne n'engage sa responsabilité en ce qui concerne l'exactitude et l'exhaustivité de toute information prospective. Rien ne garantit que ces attentes se réaliseront, de sorte qu'il ne faudrait pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué. Minière O3 et Agnico Eagle ne prennent aucun engagement ni n'ont aucune obligation de mettre à jour l'information ou les énoncés prospectifs figurant dans les présentes ou de les réviser pour tenir compte de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances, à moins que la législation applicable ne l'y oblige. Ces énoncés valent uniquement à la date du présent communiqué. Aucune disposition des présentes n'est réputée constituer une prévision, une projection ou une estimation de la performance financière future d'Agnico Eagle ou d'un membre du même groupe qu'elle, ou de Minière O3.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué. Aucune bourse de valeurs, commission des valeurs mobilières ou autre autorité de réglementation n'a approuvé ou désapprouvé l'information contenue dans les présentes.

PROFIT